

S'estiment véritablement. C'en est ny votre faute ny la mienne Si le gouvernement d'Angleterre et Celui de l'Amérique Sont en dispute; tôt ou tard ils S'accorderont; Si la guerre nous privait du plaisir de nous voir et de nous Visiter, ce Serait un malheur politique, et qui ne peut durer long tems, et le retour de la paix nous ferait goûter le plaisir de nous revoir après un court interval. J'ose prédire qu'il n'y aura point de guerre, malgré que les apparences Soient un peu orageuses; telle chose qui arrive votre propriété et celles de vos amis dans ce territoire ne courent aucun risque;

Vous avez sans doute lû l'acte du Congrès de la session dernière relativement aux titres des terres dans ce territoire. nos pouvoirs (comme Commissaires) sont extrêmement circonscrits. Par cet acte nous ne pouvons prendre Connoissance d'aucun titre, qui n'a pas été enregistré par les anciens Commissaires et qui n'était pas Cultivé et Occupé avant et depuis le premier de Juillet 1796 jusqu'au 3 Mars dernier.

Nous ne pouvons accorder cest a dire approuver qu'une Seule terre à la même personne, et le nombre d'acres ne peut en aucun Cas excéder 640.

Nous (en notre qualité de Commissaires) avons écrit au Ministre des finances et avons Soumis à Sa Consideration les trois points Suivants. Savoir—

1^{er} Que toute personne puisse obtenir une patente pour chaque terre qu'il possède, S'il peut justifier Son titre a chaque terre en conformité à l'acte du Congrès.

2^e Que toutes les fermes Sur la riviere du Detroit Soient toutes étendües à la profondeur de 80. arpents.

3^e Qu'il Soit accordé un an de plus aux propriétaires pour entrer leurs titres au bureau des terres.

Nous avons de tres fortes raisons de croire que la Congrès accordera ces trois points que nous considerons comme essentiels à la prospérité de ce territoire, et sans lesquels la moitié de nos Habitants Seraient ruinés.

Dans quelque' autre moment J'aurai le plaisir de vous donner quelque' autre information; dans cet instant la cour Supreme Siége et prend tout mon tems.